

CSE : employeur et Comité Social et Économique au quotidien

(1/1)

INFORMATIONS

DURÉE

Présentiel : 1 journée
Distanciel : 2 demi-journées
Soit 7h au total

PRIX

800 € HT / personne

Prix TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

[Consultez les sessions programmées](#)

FORMATEUR

Expert KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

CONTENU

PUBLIC CONCERNÉ

- Dirigeants, directeurs et responsables des Ressources Humaines
- Responsables juridiques, juristes
- Comptables
- Gestionnaires du personnel

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender les relations entre l'employeur et les représentants du personnel au Comité Social et Economique au quotidien
- Intégrer les dispositions liées aux attributions, moyens et fonctionnement du Comité Social et Economique issues des Ordonnances du 22 septembre 2017 et des décrets d'application
- Sécuriser l'organisation et le fonctionnement du Comité Social et Economique

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Démarche méthodique et structurée pour faciliter l'apprentissage
- Cas pratique et mises en situation pour une application immédiate
- Personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Support de formation transmis à chaque participant
- Questionnaire réalisé afin d'évaluer les compétences acquises
- Evaluation de la satisfaction et de l'engagement

RECOMMANDATIONS (DISTANCIEL)

- Microsoft Teams
- Webcam et microphone fonctionnels
- Connexion internet à haut débit

PROGRAMME

ORGANISATION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (CSE)

- Composition du CSE
- Mandat des membres et statut juridique du CSE
- Représentants de proximité

FONCTIONNEMENT DU CSE

- Moyens à sa disposition (budgets, heures de délégation, etc.)
- Réunions
- Information et la consultation du CSE (dont BDES)

ATTRIBUTIONS DU CSE

- Entreprises de moins de 50 salariés
- Entreprises de 50 salariés à moins de 300 salariés
- Zoom sur les attributions en matière d'activités sociales et culturelles
- Droits d'alerte

CONSEIL D'ENTREPRISE

- Mise en place et fonctionnement

EXPERTS DU CSE

- Modalités de recours et le financement
- Délais et les modalités des expertises

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

formation.kpmg.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W9 22 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Echo – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637